

Maurice RABIER

RABIER (Maurice, Louis, Pierre, Jean)

Né le 12 novembre 1907 à Oran (Algérie)

Décédé le 28 juillet 1999 à Pontault-Combault (Seine-et-Marne)

Membre de la première et de la seconde Assemblée nationale constituante (Oran)

Député d'Oran 1946-1956

Maurice Rabier est le cadet d'une famille de sept enfants. Son père issu d'une famille de paysans pauvres du Tarn, Séraphin Rabier, est un gardien de prison autodidacte. Fonctionnaire de l'administration pénitentiaire, il s'installe en Algérie en 1898. Maurice Rabier accomplit sa scolarité en Algérie : à Saïda, où il obtient le certificat d'études primaires, puis, après le cours complémentaire, passe trois années à **l'école nationale professionnelle de Dellys** où il obtient un brevet d'ajusteur. Admis aux Chemins de fer algérien (SNCF) par concours, il entre au service technique comme dessinateur-projeteur en 1926. Après dix-huit mois de service militaire à Hussein-Dey dans le génie (3 mai 1928-15 octobre 1929), il arrive à Perrégaux (aujourd'hui Mohammadia) où il travaille aux ateliers de la SNCFA. Perrégaux est un carrefour ferroviaire, comportant d'importants ateliers, avec une population majoritairement européenne consciente d'appartenir à l'élite ouvrière. Il se marie avec Suzanne Martinez, née le 31 octobre 1912, avec laquelle il aura trois enfants.

Maurice Rabier est conjointement dans les années trente un syndicaliste cheminot de la CGTU et un militant socialiste. Il est personnellement lié à des militants communistes, comme Lucien Sportisse. Elu délégué du personnel - de l'arrondissement à la direction -, il est déplacé par mesure disciplinaire de la SNCFA à Bel-Abbes en 1935-1936. Sur le plan social, il est encore secrétaire de la société de musique de la ville depuis 1930 et vice-président de la société d'habitation à bon marché (HBM) de Perrégaux et fréquente la Libre pensée. Il a adhéré aux Jeunesses socialistes d'Oran en 1926 et dirige la section SFIO de Perrégaux de 1931 à 1933. Il participe au développement rapide du parti dans l'Oranais, notamment dans le domaine électoral. Même s'il n'obtient pas des résultats équivalant à ceux de Marius Dubois, leader du socialisme oranais qui accède à l'Assemblée nationale en 1936. Candidat SFIO pour la première fois aux élections du conseil général en octobre 1934 dans le canton de Perrégaux, Maurice Rabier, qui vient d'entrer au bureau fédéral de la SFIO, représente le parti aux législatives du 26 avril 1936 dans la troisième circonscription du département d'Oran. Il obtient 3 191 suffrages, sur 21 279 inscrits et 16 173 exprimés.

Maurice Rabier est élu en janvier 1937 au conseil municipal de Perrégaux, comme candidat Front populaire, lors des élections complémentaires qui chassent la municipalité Torjman, dominée par les grands colons d'origine espagnole enrichis dans les périmètres d'irrigation qui entourent la ville. En mars suivant, il est désigné comme premier adjoint au maire radical.

Mobilisé le 3 septembre 1939-1940, démobilisé le 28 août dans le Sud Tunisien, Maurice Rabier est révoqué de son mandat d'adjoint le 14 juillet 1940, en application du décret du 23 septembre 1939, puis relevé de son emploi le 20 octobre 1940. Il vit alors, difficilement, en aidant son père devenu boulanger. Le 1er août 1942, un décret préfectoral l'astreint à résider dans un camp du Sud Oranais (El-Aricha). Une fiche de renseignement datée du 11 août 1942 donne le motif suivant : "Ancien membre de la municipalité Anglade (adjoint au maire), ex-militant SFIO. Depuis l'internement des dirigeants locaux du Parti communiste a pris la tête de l'opposition locale et notamment des groupements clandestins communistes. Est en liaison étroite avec les éléments israélites et a conservé des relations avec les agitateurs musulmans". Un arrêté du 23 septembre 1942 le frappe d'internement administratif et l'assigne à résidence au centre de séjour surveillé de Djenin-Bou-Bezg. Atteint par le typhus, il est hospitalisé à Tlemcen lorsque se produit le débarquement allié en Afrique du Nord, le 8 novembre 1942. Il reste encore près de six mois astreint à résidence à Tlemcen, jusqu'à sa libération définitive, le 20 février 1943.

Maurice Rabier est réinstallé dans ses fonctions d'adjoint à Perrégaux le 10 avril 1943 et réintégré dans son emploi en juillet. Après le décès du maire, M. Anglade, il devient maire de la commune en décembre 1943 et ces concitoyens le confirment dans ce poste aux municipales de 1945 à la tête d'une liste de "la France Combattante" (rassemblant PC, SFIO, radicaux-socialistes et syndicalistes de la CGT). Il abandonne

volontairement ce mandat et redevient simple conseiller municipal de Perrégaux de mars 1947 à 1958 (la mairie étant administrée par son camarade socialiste Bené Roques).

Résistant victime de Vichy, syndicaliste, secrétaire de la fédération socialiste depuis 1944, élu local d'un centre ouvrier, Maurice Rabier dispose de ressources personnelles suffisantes pour être placé en tête de liste SFIO du 1er collège (des citoyens français) pour l'élection à la première Assemblée nationale constituante le 21 octobre 1945. Elle obtient 28 469 suffrages sur 189 576 inscrits et 127 741 exprimés et Maurice Rabier est élu au quotient. Cheminot et Algérien, il se fait désigner à la commission des moyens de communication et des PTT, à la commission des territoires d'outre-mer et à celle qui est chargée de proposer des mesures de grâce amnistiant en Algérie. Il intervient à propos du chapitre sur l'Union française dans le débat sur la Constitution de la République française et fait, au nom du groupe socialiste, une intervention remarquée sur le projet d'amnistie en Algérie le 26 février 1946.

Le 2 juin 1946, pour les élections à la deuxième Assemblée constituante, la liste SFIO du 1er collège conduite par Maurice Rabier conserve son influence, avec 29 439 suffrages sur 203 665 inscrits et 138 749 exprimés. Il est nommé membre de la commission des moyens de communication et des postes, télégraphe et téléphone et membre de la commission de la France d'outre-mer. Il intervient seulement dans le chapitre sur l'Union française dans le débat constitutionnel.

Lors des élections à la première Assemblée de la IVème République, le 10 novembre 1946, la liste Rabier perd près d'un cinquième de ses suffrages, conservant 23 230 voix sur 193 420 inscrits et 127 141 exprimés. Il est nommé dans quatre commissions ; moyens de communication, intérieur, territoires d'outre-mer, marine marchande et pêches, et est désigné pour figurer sur la liste des jurés à la Haute Cour de Justice. Dès le début de la législature, le 6 février 1947, il dépose une proposition de loi portant statut politique de l'Algérie au nom du groupe socialiste, prévoyant deux collèges électoraux distincts, où le premier collège des Européens serait ouvert à un nombre de musulmans nettement supérieur à celui prévu par l'ordonnance de mars 1944 et dans lequel les votes à l'Assemblée algérienne seraient acquis à la majorité simple. En mars, il se rend en mission en Algérie au nom de la commission de l'intérieur. Désigné par 20 voix sur 22 par la commission de l'intérieur comme rapporteur général des propositions de loi et du projet gouvernemental de statut de l'Algérie en juin 1947, il démissionne de cette fonction le 21 août suivant en raison des divergences existant entre le gouvernement et la commission. Le président Ramadier impose en effet le texte préparé par son ministre de l'intérieur, Edouard Depreux, qui a été amendé par les ministres radicaux-socialistes et MRP. Ce texte prévoit notamment des votes à l'Assemblée algérienne à la majorité des deux tiers et limite l'accès des musulmans au premier collège. Le travail d'amendement réalisé par l'Assemblée étant annulé, Maurice Rabier, qui avait pourtant reçu l'appui du congrès socialiste tenu à Lyon du 14 au 17 août, démissionne, à la grande fureur de Vincent Auriol. Le statut est voté par l'Assemblée le 27 août, par 320 voix, dont celle de Maurice Rabier, contre 88.

S'il poursuit son travail parlementaire avec application, Maurice Rabier ne présente plus de projet de réforme global par la suite. Désormais, il s'en tient à la défense des intérêts de ses électeurs, particulièrement les fonctionnaires européens, déposant des textes à caractère social, sur les emplois réservés, les salaires, la sécurité sociale, les accidents du travail, le fonctionnement en Algérie des conseils de prud'hommes notamment. Il combat aussi âprement pour la suppression du décret Régnier du 30 mars 1935 réprimant les manifestations contre la souveraineté française en Algérie. Son adhésion au Rassemblement démocratique révolutionnaire en 1948 lui vaut d'être mis à l'écart du groupe socialiste et de figurer parmi les non-inscrits durant un an, mais il réintègre le groupe SFIO en 1949.

Le 17 juin 1951, la liste de premier collège conduite par Maurice Rabier, connaît un nouveau recul de 4 000 suffrages, avec 19 541 voix en moyenne (mais 20 546 pour Rabier), sur 198 098 inscrits et 134 136 exprimés. L'apparemment conclu entre les listes qui vont du RGR au RPF n'emportant pas la majorité, Maurice Rabier est réélu, mais il est désormais le seul député socialiste du premier collège en Algérie, Raoul Borra étant battu à Constantine. Il retrouve sa place à la commission de l'intérieur où, nommé le 17 juillet 1951, il est régulièrement reconduit, ainsi qu'à la commission des moyens de communication et du tourisme en fin de législature. Il poursuit un travail parlementaire très conséquent, à dominante sociale. Mais, il a des interventions plus politiques parfois. Il présente ainsi un texte tendant à rétablir la parité de représentation entre les collèges au sein des conseils généraux des trois départements algériens en 1952 et interpelle en séance le gouvernement sur les incidents sanglants de la place de la Nation le 14 juillet 1953. Il dénonce à cette occasion " le manque de sang froid et de vigilance de la police " et la misère des travailleurs algériens en France. Le 30 août 1954, il est l'un des 53 députés socialistes à voter la question préalable déposée par le général Aumeran, entraînant le rejet

du traité instaurant la Communauté européenne de défense.

Lorsque la guerre d'Algérie débute, le député d'Oran devient à l'Assemblée le principal porte parole du groupe socialiste sur l'Algérie durant plus d'une année. Il dépose une demande d'interpellation du gouvernement ; son discours du 12 novembre 1954 est l'expression des positions de la SFIO qui propose pour faire face au soulèvement une "application correcte" du statut de 1947, un effort important en matière économique et sociale et une répression "énergique mais avec discernement". Lors du débat qui aboutit à la chute du gouvernement Mendès France le 3 février 1955, il reprend ces thèmes, dénonçant la violence de la répression mais appuyant la politique de François Mitterrand. Il s'exprime encore dans le débat d'investiture de Christian Pineau et surtout dans le vote de l'état d'urgence le 28 juillet et dans la discussion d'interpellation du 13 octobre. Quelques jours auparavant, le 4 octobre 1955, il a été désigné secrétaire de l'Assemblée

La dissolution de l'Assemblée nationale le 2 décembre 1955 met fin à l'existence de la représentation algérienne pour la nouvelle législature et Maurice Rabier perd son mandat parlementaire. Guy Mollet, président du Conseil de février 1956 à mai 1957, le nomme chargé de mission dans son cabinet. Alors que la guerre d'Algérie s'accroît, l'ancien député d'Oran qui fut rapporteur du statut de 1947, retrouve une fonction de conseiller écouté. Et, alors qu'il s'était présenté sans succès au vote interne des militants aux congrès socialistes de 1947 et 1948, il accède à la direction nationale du parti en juillet 1956. Il demeure au comité directeur de la SFIO sans discontinuer jusqu'à la transformation du parti en parti socialiste en 1969.

Après la chute du gouvernement Mollet, Maurice Rabier est détaché de la SNCFA au gouvernement général d'Algérie, de juillet 1957 à octobre 1958. Il fait partie du comité chargé de la préparation et de la surveillance du pavillon de l'Algérie à l'Exposition universelle de Bruxelles de 1958. Le soulèvement du 13 mai 1958 - qu'il condamne - le chasse une deuxième fois, après 1940, de la mairie de Perrégaux. La municipalité est révoquée en juillet 1958 par les Comités de salut public. Il présente sa candidature dans la septième circonscription d'Algérie (Oran-ville) en novembre 1958, sur une liste d'Union démocratique et de fraternité algérienne qui obtient 17 330 suffrages sur 174 327 inscrits et 118 438 exprimés.

Maurice Rabier reprend sa carrière de cheminot qu'il termine en 1961 à Oran, au grade de sous-inspecteur à la comptabilité. Peu après, avec l'indépendance, son rêve d'Algérie fraternelle et pluraliste effondré, il doit fuir sa terre natale et s'installe à Castelnau-le-Lez où il est de nouveau élu conseiller municipal durant douze ans - de mars 1965 à mars 1977 -, et où il fonde et préside l'Association pour la jeunesse, la culture, les loisirs et les sports de la ville, de septembre 1969 à mars 1973.

Rabier, titulaire de la médaille d'honneur des chemins de fer, a été fait chevalier de la Légion d'honneur le 14 juillet 1984.